

de M. de Gorribon. Dans notre étude LES CONSEILLERS AU CONSEIL SOUVERAIN DE LA NOUVELLE-FRANCE, nous avons écrit, sur la foi d'une information qui semblait contrôlée, que M. de Gorribon retourna en France en septembre ou octobre 1669 y décéda avant le 27 janvier 1670.

Le document suivant signée par M. Cailhault de la Tesserie établit que M. de Gorribon décéda en sa maison de la basse-ville de Québec le 12 octobre 1669 :

“L'an mil six cent soixante neuf, le samedi douzième jour d'octobre sur les dix heures du matin, à la reqte de noble homme Maistre de Mouchy, substitut du procureur général du Conseil Souverain de ce pays pour la conservation des droits qu'il appartiendra, nous Jacques de Cailhault escuyer sieur de la Tesserie conseiller du Roy au dit Conseil Souverain commissaire en cette partie par commission de Messire Daniel de Remy chevalier seigneur de Courcelles, lieutenant-général et gouverneur pour le Roy en toute l'estendue de ce pays, en datte de ce jour assisté de Maistre Jean-Baptiste Gasset praticien pris pour greffier a esté procédé à l'inventaire et description des biens meubles délaï-sés après le décès de feu monsieur Maistre Pierre de Gorribon conseiller du Roy au d. Conel décédé ce jourd'huy environ les quatre heures du matin en une maison seize en la basse-ville de Quebec où restait lors de son deces le d. sieur de Gorribon”

L'acte de sépulture de M. de Gorribon est au registre de Notre-Dame de Québec, à la date du 13 octobre 1669, mais il est rédigé d'une façon si incomplète qu'il n'est pas étonnant qu'il ait échappé aux recherches de Mgr Tanguay.

Il se lit comme suit :

Le douzième jour de mois d'octobre de l'an mil six cens soixante neuf.....CORRIBONT de la ville de Marrenne est décédé après avoir reçu les Snts. Sacremens de